



Chambre des communes  
CANADA

## Comité permanent des pêches et des océans

---

FOPO • NUMÉRO 027 • 2<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mardi 26 mai 2009**

**Président**

M. Rodney Weston

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 26 mai 2009

•(1110)

[Traduction]

**Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)):** Je demande à tous les députés de prendre place, s'il vous plaît, pour que nous puissions commencer.

Nous recevons aujourd'hui M. Poirier. Je vous remercie d'être ici aujourd'hui, monsieur Poirier, pour rencontrer les membres du comité afin de discuter de la crise dans l'industrie de la pêche. Nous avons réservé la première heure à M. Poirier.

Nous allons vous laisser 10 minutes pour présenter votre déclaration préliminaire au comité, après quoi les députés devront respecter nos contraintes de temps pour les questions et réponses.

Cela dit, monsieur Poirier, je vous souhaite la bienvenue au Comité permanent des pêches et des océans. Je vous cède la parole pour votre exposé.

[Français]

**M. Léonard Poirier (secrétaire-trésorier, Alliance des pêcheurs professionnels du Québec):** Merci, monsieur le président. Si jamais je déborde et que je n'entends la petite sonnerie, n'hésitez pas à m'interrompre, car je ne suis pas un habitué des procédures.

Vous savez très bien que l'industrie du homard est une industrie de 1 milliard de dollars, pour l'Atlantique. Vous savez également que 50 000 tonnes de homards sont débarquées par année. Cela touche 10 000 petites entreprises de pêche et 25 000 personnes sur les bateaux. À cela, on peut ajouter 25 000 autres personnes travaillant sur les quais, dans les usines et ailleurs. C'est donc une industrie très importante, comme vous le savez très bien, pour l'ensemble des provinces de l'Atlantique et le Québec.

La crise actuelle est importante. À mon avis, elle est de deux ordres. D'abord, c'est une crise de type structurel, mais c'est aussi une crise de type conjoncturel. Au Québec, la Gaspésie compte pour 25 p. 100 des pêches au homard. Les pêcheurs de homard de la Gaspésie font face à la fois à la crise structurelle et à la crise conjoncturelle. Si on parle des Îles-de-la-Madeleine, que je connais un peu mieux, je dirais que pour le moment, on fait face davantage à une crise de type conjoncturel.

Au point de vue structurel — je pense être le dernier représentant des provinces pour les pêcheurs —, c'est bien sûr que la rationalisation est probablement une voie de solution; plusieurs vous l'ont sûrement mentionné. Toutefois, je mettrais quand même en garde à la fois mes collègues et vous-mêmes de penser que la rationalisation réglera tous les aspects de la crise du homard.

Je partage l'avis de certains représentants provinciaux. Selon moi, il faut regarder bien à fond du côté du rapport du CCRH. Des éléments importants de ce rapport doivent être réalisés. Comme vous le savez, aux Îles-de-la-Madeleine, nous avons énormément tenu compte du rapport du CCRH. C'est un peu pourquoi je disais plus tôt

que chez nous, on fait plutôt face à une crise de type conjoncturel que de type structurel.

Cela dit, on avance beaucoup les règles du commerce international, dans la présente crise. Les règles du commerce sont d'abord des responsabilités politiques. C'est aussi le devoir du gouvernement de veiller à notre sécurité économique, nous qui avons été mondialisés sans l'avoir demandé.

J'aimerais vous rappeler qu'entre 1985 et 1990, on a supprimé tous les programmes de soutien à l'industrie du homard qui existaient. Je parle pour le Québec. Il y a peut-être quelques petits ajustements à faire pour les autres provinces, mais selon ce que je sais, du côté du fédéral, il y avait des programmes d'assurance de bateaux de pêche, c'est disparu. Il y avait des prix maximum pour l'appât dans les provinces autres que Terre-Neuve, c'est disparu aussi. Donc, il y a eu la disparition d'un ensemble de programmes de soutien à l'industrie.

Entre 1990 et 1995, il y a eu une époque de transfert des coûts à l'industrie, comme on le disait. Du côté fédéral, il y a eu l'établissement des prix des permis pour les homardiens des Îles-de-la-Madeleine. Pour une si petite industrie, on paie 800 \$ au moins par permis de homard. Donc, il y a eu un transfert du coût des permis. Du côté des pêches complémentaires, il y a eu un transfert des coûts pour ce qu'on appelle les observateurs en mer, les pesages à quais, etc. Ainsi, il y a eu un important transfert des coûts au début de la décennie 1990.

•(1115)

D'autre part, je déplore un peu que le fédéral et les provinces n'aient jamais amorcé de discussion avec l'industrie à propos de l'implantation d'un filet de sécurité de deuxième niveau, qui s'ajouterait à l'assurance-emploi qui, rappelons-le, date du milieu des années 1950.

Comme vous le savez, le fédéral intervient à deux niveaux dans le cas des crises agricoles. Sur le plan provincial — pour le Québec du moins —, il existe un troisième niveau d'intervention. La situation, dans l'industrie des pêches, est loin d'être comparable à celle de l'agriculture. En ce qui a trait au programme de sécurité du revenu, ou du filet de sécurité, appelons-le comme on veut, selon l'ampleur de la crise, ce sera soit le premier, le deuxième ou le troisième niveau. En effet, ce pourrait être le premier ou, si la crise est un peu plus grave, le deuxième ou, si c'est encore pire, le troisième. Une chose très importante est que ces programmes durent pendant une période donnée, disons trois ans, par exemple, ou cinq ans. Afin de ne pas encourager l'inertie, l'important, selon M. Patrick Pichette, chef financier chez Google, est de nourrir les gagnants et affamer les perdants. Je n'irais pas aussi loin dans mon affirmation, mais il faut soutenir ceux qui font des efforts qui portent fruit, sans quoi l'industrie est condamnée à s'autodétruire, à mon avis.

Pour nous, les pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine, un principe est particulièrement important. Il s'agit de l'équité, ce qui ne veut pas nécessairement dire l'égalité, c'est très différent. Par exemple, au Québec, il nous est difficile de comprendre pourquoi on a soutenu pendant 15 ans, dans certains cas, des flottilles d'engins fixes pour poissons de fond par l'intermédiaire d'allocations de crabe, alors que certains n'étaient pas rentables. Ce n'est pas le genre de soutien qu'on réclame pour l'industrie de la pêche au homard. Selon nous, il faut aider les flottes performantes, qui acceptent de faire des efforts et qui font face à un problème conjoncturel. Il faut appuyer tout le monde, mais surtout ceux qui veulent s'aider. En ce sens, il est malheureux qu'il n'y ait pas de programme d'aide à l'heure actuelle.

Revenons au commerce international. On en parle pour justifier le fait qu'on n'appuie pas l'industrie. Je ne peux que déplorer le fait que l'on invoque cet argument. On a de la difficulté à comprendre pourquoi la partie industrielle, c'est-à-dire les usines, ou les grands acheteurs, s'inscrivent en faux dès le départ contre un soutien aux pêcheurs de homard en crise. L'intégration, c'est bien beau, mais nous l'avons déjà vécue dans le cas d'autres ressources, comme le poisson rouge. On a vu à quel désastre cela nous a menés, finalement, lorsque, dans le cas des flottilles de 65 pieds et plus, on a modifié la règle du capitaine propriétaire pour favoriser les grandes usines. On croit qu'il faut que les entreprises demeurent de type artisanal, de type familial. C'est la meilleure garantie pour la protection de la ressource, et surtout pour sa pérennité.

• (1120)

Si on laisse tomber les pêcheurs, si on ne les soutient pas, on se dirigera vers le système que certains réclament, qui constitue une solution à peu de frais, mais aussi, à court terme. Je ne veux pas être pessimiste, mais à moyen terme, on va en venir à détruire la ressource au Canada et de par le monde, tous les exemples le prouvent.

[Traduction]

**Le président:** Merci, monsieur Poirier.

Monsieur MacAulay.

**L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Poirier, je suis content de vous voir ici. Je vous remercie d'avoir accepté notre invitation. Je pense que vous et moi sommes d'accord pour dire que la situation est désastreuse là d'où je viens et que c'est un problème immense, je suppose, là d'où vous venez.

Je pense que certaines personnes de la grande industrie diraient qu'il faut « affamer les perdants ». Ce n'est vraiment pas un problème

dans l'industrie de la pêche: ils sont déjà affamés, et ce sera un problème grave si nous ne faisons rien.

Je suis aussi d'accord que ce sont des activités familiales, dans votre région, dans la mienne et à l'Île-du-Prince-Édouard. Si nous ne faisons rien, ce sera la fin de la pêche familiale et de la communauté. C'est exactement là où nous en sommes.

Vous avez parlé de niveaux d'aide. J'aimerais que vous nous expliquiez un peu, sans vous étendre trop longuement, les mesures à mettre en place. Je pense qu'il serait envisageable d'investir des fonds dans les marchés d'exploration et que c'est nécessaire pour accroître le marché du homard. Mais compte tenu du grave problème de financement qu'il y a en ce moment, il faut faire quelque chose tout de suite. Je crois que vous avez dit que ce serait le filet de sécurité de premier niveau sur les trois niveaux d'aide que vous proposez. J'aimerais vous entendre un peu plus là-dessus.

J'aimerais aussi savoir ce que vous recommandez concernant les faibles prises. Là d'où je viens, en particulier, nous avons grand besoin d'un programme de rachat. Certains prétendent que les pêcheurs doivent faire partie de ce programme. Dans notre région, il en coûte très cher pour entrer dans l'industrie, et ce n'est pas une mince affaire que de survivre par les temps qui courent, donc j'ai beaucoup de difficulté à accepter ce type de proposition.

J'aimerais que vous précisiez votre pensée, notamment sur le niveau d'aide à offrir pour favoriser la pêche familiale et réagir à la crise, puis que vous nous parliez, s'il vous reste du temps, de ce qu'il faut faire pour favoriser davantage l'exportation, entre autres.

[Français]

**M. Léonard Poirier:** En ce qui a trait au filet de sécurité, il faut que le fédéral, les provinces et l'industrie commencent à travailler. Toutefois, c'est plutôt une solution à moyen et à long terme, car il faut un certain temps pour développer des programmes de sécurité. On le voit dans le cadre des discussions sur l'agriculture.

[Traduction]

**L'hon. Lawrence MacAulay:** Excusez-moi, mais le problème est très urgent. Dans ma région, les pêcheurs reçoivent à peu près la moitié de ce qu'ils recevaient avant. Ce n'est pas à long terme, mais la semaine prochaine qu'ils vont avoir un problème.

[Français]

**M. Léonard Poirier:** Vous avez parfaitement raison. On reproche aux provinces et au fédéral de ne pas avoir écouté les recommandations passées. On n'en serait pas là aujourd'hui dans la crise, en ce qui a trait aux programmes de soutien à moyen et à long terme.

Comme je le disais tout à l'heure, ça fait 55 ans que le programme d'assurance-emploi existe. Depuis ce temps, je ne pense pas que beaucoup de gens se soient interrogés sur l'opportunité de mettre en place d'autres programmes.

Cela étant dit, on est maintenant en pleine crise. Nous demandons un programme de soutien qui pourrait être étagé et auquel le fédéral devrait contribuer une certaine de millions de dollars. On devrait mettre sur pied un genre de commission fédérale-provinciale dans laquelle le provincial mettrait également sa part, du moins pour les provinces qui le désirent. Il y aurait donc un comité fédéral-provincial directement au niveau des ministères, soit le ministère des Pêches et des Océans du fédéral et les ministères des Pêcheries de chaque province.

[Traduction]

**L'hon. Lawrence MacAulay:** Vous ne parlez pas de prêts, n'est-ce pas, vous parlez de subventions fédérales. Est-ce que je me trompe?

[Français]

**M. Léonard Poirier:** Je parle d'un investissement *one shot*, d'un programme d'aide d'une certaine de millions de dollars. Pour le Québec, cela représenterait environ 7 millions de dollars. Chaque commission provinciale devrait avoir une certaine flexibilité pour voir aux priorités de chacun, car les facteurs qui favorisent la rationalisation varient d'une province à l'autre. Cette centaine de millions de dollars devrait pouvoir être dépensée avec une certaine souplesse et permettre de couvrir en partie nos coûts. Je ne crois pas que nous serions pénalisés par les règles du commerce international si on décidait d'aider *one shot* l'industrie et les pêcheurs de homard.

Des pourparlers ont été entrepris dans le domaine de l'agriculture, et le sujet des pêches était en annexe des discussions. À mon avis, il n'y a pas eu d'entente, et ce n'est pas demain matin que le pays va s'entendre pour couper les subventions en agriculture. On prétexte ne pas pouvoir venir en aide à l'industrie du homard à cause des règles du commerce international alors que cette industrie est en train de disparaître. Je crois qu'il faut surmonter cet obstacle. C'est une industrie de 1 milliard de dollars, et le fédéral doit y investir directement une centaine de millions de dollars.

Je reconnais que l'investissement dans le développement économique n'est pas nuisible. On a versé une dizaine de millions aux provinces à cet effet, mais ce n'est pas suffisant; ce n'est pas ce qui va sauver notre industrie. Bien souvent, l'argent ne se rend pas. Ce sont des agences qui font le marketing. Si vous voulez réellement que, malgré mes prétentions les plus pessimistes, la ressource ne soit pas extrêmement menacée à moyen et à long terme, comme c'est le cas pour d'autres espèces, on a besoin d'une centaine de millions de dollars qui serait bien répartie entre les commissions fédérale-provinciales. C'est ce dont nous avons besoin à court terme.

• (1125)

[Traduction]

**Le président:** Voulez-vous intervenir, monsieur Andrews?

**M. Scott Andrews (Avalon, Lib.):** Combien ai-je de temps?

**Le président:** Vous avez trois minutes.

**M. Scott Andrews:** Vous semblez dire que cet investissement de 100 millions de dollars ne devrait pas être consacré à un programme de rachat en tant que tel. Est-ce que ce serait juste un supplément pour permettre aux pêcheurs de traverser l'année? Que comprendrait cet investissement, à part des subventions aux pêcheurs pour cette année en particulier? J'aimerais que vous nous parliez un peu plus de la rationalisation, parce que nous entendons souvent dire qu'il est important que certaines personnes se retirent de l'industrie pour que ceux qui y restent arrivent à gagner leur vie décemment dans les prochaines années.

[Français]

**M. Léonard Poirier:** La rationalisation a fait beaucoup de progrès dans l'ensemble des provinces, y compris au Québec, en Gaspésie. Je comprends qu'il s'agit d'une solution importante, mais ce n'est pas la seule et unique solution. Bien sûr, il faut aider les gens qui le veulent à rationaliser leurs opérations, je suis en faveur de cette recommandation. Toutefois, il ne faut pas oublier les gens qui ont fait des efforts pour s'en sortir. Il ne faut pas uniquement penser à ce qui ne fonctionne pas, mais aussi à ce qui fonctionne.

Si on veut satisfaire à la fois les tenants de la rationalisation et les tenants de la stabilisation, ceux qui font face à une crise purement conjoncturelle et non structurelle, il faut permettre au comité provincial-fédéral que j'ai suggéré — on peut l'appeler comme on le veut — de chaque province de faire preuve d'une certaine souplesse dans l'allocation des fonds uniquement à des fins de rationalisation. Si une autre province décide de répartir les fonds à parts égales parce qu'elle a des flottilles en meilleure position structurelle, qui ont fait des efforts et ont respecté le plan du CCRH, il ne faut pas pénaliser ces gens. Voilà pourquoi il est important que l'argent ne soit pas consacré uniquement à la rationalisation. Il faut laisser les commissions fédérale-provinciales choisir.

• (1130)

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Monsieur Blais.

[Français]

**M. Raynald Blais (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, BQ):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Poirier.

J'aimerais tout d'abord que vous puissiez dire aux membres du comité ce que vous avez pensé de la rencontre qui s'est déroulée à Moncton, vendredi dernier. À mon sens, la rencontre en question devait être un sommet permettant d'étudier des solutions. J'aimerais que vous puissiez me dire comment elle s'est déroulée et comment vous pouvez la qualifier.

**M. Léonard Poirier:** Si je suis honnête, et je pense que je l'ai toujours été au cours de mes 25 ans d'expérience, je dois qualifier la rencontre de décevante. Je dois d'abord parler de l'organisation. J'ai participé à de nombreuses rencontres de comités, dont plusieurs étaient organisées par le fédéral, notamment par Pêches et Océans Canada. Par la suite, j'ai laissé tomber, tout simplement parce qu'on ne pouvait pas s'exprimer lors de ces rencontres. Je parle ici du Québec.

Nous, du Québec, sommes toujours tenus de nous présenter dans certaines provinces Maritimes. Cela nous fait plaisir d'y aller, même si ce n'est pas facile et que c'est coûteux. Cependant, la gestion de la salle devrait refléter le respect. Ici, c'est très bien et même normal. Chacun a sa place à la table, on se sent respecté quand on est un intervenant. Par contre, la salle était bondée, et on se demandait ce que beaucoup de ces gens faisaient là. Nous étions trois représentants de l'industrie du Québec et nous n'avons pas pu nous asseoir. Nous avons été obligés de nous asseoir dans l'arrière-salle. Je n'ai pas placé un mot. Il n'est pas dans ma nature de me battre pour attraper le micro. Nous étions trois représentants du Québec et nous ne pouvions avoir un siège adéquat.

J'ai trouvé qu'il y avait beaucoup de choses à améliorer sur le plan de l'organisation. Il faut faire en sorte que le nombre d'intervenants soit limité. Quand on est près d'un centre comme Moncton ou ailleurs, tout le monde s'engouffre dans la salle, et les Québécois ne peuvent pas s'asseoir.

On nous a dit qu'on était là pour nous écouter et, sur ce plan, on a fait un effort. Toutefois, les résultats n'ont pas été probants. Comme vous l'avez sûrement appris, les représentants des organisations ont quitté la salle à la toute fin parce qu'ils étaient déçus, justement, par les paroles de la ministre qui se justifiait par des questions de commerce international et qui parlait surtout des représentations faites par l'industrie qui prônait de ne pas apporter d'aide aux pêcheurs de homard. C'était la plus grosse déception.

**M. Raynald Blais:** De mémoire, il y a eu d'autres interventions auparavant en ce qui a trait au libre-échange et au commerce international. On n'en est malheureusement pas à la première crise. Il y a une sorte d'historique.

En ce sens, pouvez-vous nous rafraîchir la mémoire et nous parler d'autres interventions passées relativement au commerce international?

**M. Léonard Poirier:** En 1990, on a vécu une crise qui avait un peu moins d'ampleur, mais on a eu de l'aide, entre autres, au Québec. C'était pourtant une époque où on était en plein commerce international et en plein libre-échange. Il y a eu finalement de l'aide et il n'y a jamais eu de pénalité pour cela.

J'ai beaucoup de difficulté à comprendre. Tous les autres pays aident leurs industries, et vous le savez très bien. Aux États-Unis, par exemple, c'est à coup de milliards de dollars, et les banques aussi. Il faut trouver un autre argument que celui-là.

**M. Raynald Blais:** Monsieur Poirier, quels types d'aide étaient offerts au cours des années 1990?

**M. Léonard Poirier:** Il y a eu de l'aide du Québec, ce que je connais mieux. Il y a eu de l'aide directe sous forme de soutien relativement aux coûts des entreprises. Notamment, on a pris en charge partiellement les primes d'assurance pour les bateaux de pêche. Il y a eu ce qu'on appelle de l'aide aux opérations, mais c'était une seule fois.

On est en crise, et je ne viens pas réclamer de maintenir des flottilles qui ne sont pas opérationnelles ou qui n'ont pas fait d'efforts.

• (1135)

**M. Raynald Blais:** Reconnaissez-vous comme moi que, contrairement à un commerce de libre-échange, il n'est pas question ici d'offrir le homard à moindre coût ou à moindre marché? Le prix est déjà établi et, comme tel, il ne permet pas d'assurer la viabilité des entreprises. Donc, en ce sens, l'accord de libre-échange ne devrait pas être pris en compte.

**M. Léonard Poirier:** Non, et je tiens à dire une chose que vous savez probablement tout aussi bien que moi. L'industrie du homard, même si elle regroupe 10 000 petites entreprises de pêche, fait face à une concentration terriblement importante des acheteurs sur le marché. En ce qui concerne les États-Unis, vous le savez, ce sont deux ou trois familles de Boston qui contrôlent tout. Au Québec, ce sont deux ou trois grandes chaînes. C'est tout. Donc, on fait face à une concentration majeure.

Vous aurez beau rationaliser, vous comprendrez que vous vous retrouverez face à ces gens, alors qu'en 1990, ce n'était pas le cas. En 1990, on avait une crise. Chez mes pêcheurs, il y avait une baisse de 7 p. 100 sous le coût de production. Je parle des coûts d'opération, sans tenir compte des salaires. Mais il n'y avait pas cette concentration d'acheteurs qui les attendait au bout, au sortir de la crise.

La différence est que, maintenant, environ une réduction de 15 p. 100 sous les coûts d'opération est transmise directement aux pêcheurs, et quand on se trouvera à la sortie de cette crise, de cette rationalisation, on aura en face de nous une concentration de gens qui n'étaient pas là en 1990. C'est la différence. C'est pourquoi je dis qu'il faut de l'argent ou, sinon, des mesures réglementaires. C'est l'un ou l'autre.

[Traduction]

**Le président:** Merci, monsieur Poirier.

Monsieur Harris.

**M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD):** Merci, monsieur le président.

Monsieur Poirier, je vous remercie de votre exposé.

Mon attention porte sur le fait que les Îles-de-la-Madeleine traversent une crise à court terme, de toute évidence une crise des prix. Il n'y a vraiment que deux solutions possibles. Il faut mettre de l'argent dans les poches des pêcheurs soit par le soutien des prix ou le soutien du revenu, soit par un autre mécanisme comme l'assurance-emploi.

J'ai deux questions. Premièrement, croyez-vous qu'il serait possible de faire quelque chose dans le cadre du programme d'assurance-emploi, en le modifiant un peu? Deuxièmement, quand on regarde l'industrie de l'agriculture et les mécanismes de soutien du revenu utilisés parfois, quels aspects de ce modèle pourraient vous sembler applicables au prix du homard? Troisièmement, pendant que vous prenez des notes, savez-vous si, dans le Maine, où l'industrie du homard est très forte aussi, les Américains font quoi que ce soit de particulier pour appuyer leurs pêcheurs de homards? Ils doivent évidemment être touchés par les prix eux aussi.

[Français]

**M. Léonard Poirier:** Aux Îles-de-la-Madeleine ou au Québec, on n'a peut-être pas les mêmes préoccupations qu'ailleurs pour ce qui est de l'assurance-emploi. Il est certain qu'une intervention visant à soutenir les activités de pêche allégerait le coût que représente le salaire des aides-pêcheurs. C'est une dépense importante. Par conséquent, tout soutien visant à aider les propriétaires d'entreprise à assumer le coût des salaires de leurs hommes d'équipage serait apprécié au Québec et aux Îles-de-la-Madeleine.

En ce qui a trait à la sécurité des revenus et des prix, les gens des Îles-de-la-Madeleine ont fait des efforts au niveau du CCRH. Or il est évident pour nous qu'il s'agit d'une crise conjoncturelle, spécifique dans le cas des Îles-de-la-Madeleine. Nous espérons qu'un niveau d'intervention sera appliqué dans l'avenir. Nous souhaitons d'abord et avant tout nous en sortir à court terme, mais il faut que le travail porte sur le court, le moyen et le long terme, et que ça se fasse en parallèle. De là mon plaidoyer en faveur d'une vaste étude. On ne parle pas nécessairement d'une commission d'enquête, mais d'un mandat quelconque confié à des gens disposant de pouvoir qui se pencheraient sur la question de la sécurité des revenus. Ça s'est déjà vu par le passé. Le fait qu'on traite différemment nos pêcheurs est vraiment inéquitable, même s'ils ont droit à l'assurance-emploi.

À mon avis, ça pourrait être considéré comme un niveau d'intervention. Je ne remets pas en question l'assurance-emploi, loin de là. C'est très apprécié. Néanmoins, je crois que d'autres niveaux d'intervention peuvent s'additionner et permettre que les enjeux des entreprises soient davantage pris en compte. L'assurance-emploi est une mesure globale de sécurité du revenu qui n'a pas de lien direct avec la rentabilité, la rentabilité des entreprises. C'est pourquoi il faut ajouter d'autres programmes. Ils n'auront pas l'envergure de ceux appliqués dans le domaine de l'agriculture. Ce n'est pas ce qu'on demande.

Certains ont toujours cru que c'était le cas. Or c'est faux. De toute façon, ça ne se compare pas. En agriculture, les programmes ont fait l'objet d'une inflation énorme et ont dû être revus, à mon avis avec raison, à cause de la surproduction. En effet, les gens se sont mis à surproduire. C'est très différent dans le domaine des pêches où l'on récolte une ressource. La « tarte » est définie. On ne peut pas surproduire. C'était différent pour ces gens qui pouvaient surproduire à partir d'une terre, d'où l'inflation des programmes d'aide financière. Nous ne sommes pas dans cette situation, ce qui est un avantage pour nous.

Ces programmes ne sont pas gratuits. Il faut que les pêcheurs apportent leur contribution. Notre capacité d'investir de l'argent dans ces programmes est davantage limitée que celle des agriculteurs. Les programmes ne seront donc pas coûteux comparativement à ceux destinés à l'agriculture.

Enfin, en ce qui a trait aux Américains, je ne pourrai malheureusement pas répondre à votre question de façon spécifique. Mon suivi à ce sujet est assez limité. Je sais que des fonds ont été versés à des endroits donnés, mais d'après ce que j'ai compris, cet argent provenait de compagnies pétrolières qui soutenaient des communautés dans le cadre de certains programmes.

• (1140)

[Traduction]

**Le président:** Merci, monsieur Poirier.

Monsieur Weston.

[Français]

**M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC):** Merci, monsieur le président.

Monsieur Poirier, je suis un député de la Colombie-Britannique, qu'on appelle la « belle province ». Je suis aussi un grand partisan de l'autre belle province, et c'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir aujourd'hui.

Après avoir entendu le témoignage de plusieurs personnes qui traitent avec le gouvernement, j'ai l'impression que les pêcheurs de homard sont comme les autres pêcheurs. Ils ne sont pas nécessairement en faveur d'une solution unique s'appliquant à tous les groupes de pêcheurs. Une femme qui a déjà témoigné devant le comité a dit qu'elle ne voulait pas d'une solution qui imposerait beaucoup de nouveaux règlements. Quand un groupe fait affaire avec le gouvernement, il est naturel qu'il recherche une solution qui touchera tous ses membres.

J'ai également remarqué qu'il n'y a aucun grand plan de marketing pour les pêcheurs de homard. Quand on a demandé ce qu'on faisait au sujet du marché chinois ou asiatique, je n'étais pas satisfait quant à savoir si tout le monde participant au projet obtenait le meilleur résultat pour les membres. Il y a un conflit entre l'individu et le groupe.

Comment peut-on résoudre ce genre de problèmes?

• (1145)

**M. Léonard Poirier:** Vous avez parfaitement raison au sujet de l'individualité. C'est sûr que c'est une industrie très individualiste, et c'est l'un de mes plus grands regrets. Si les 10 000 pêcheurs de homard de certains villages qui reposent sur la pêche au homard faisaient front commun, ils auraient un pouvoir. On n'a qu'à regarder la Fédération des producteurs de lait du Québec et d'autres fédérations pour comprendre à quel point c'est puissant. Je ne peux que déplorer cet état de choses.

Vous avez parlé des efforts de marketing faits dans d'autres pays. Il y a quand même d'autres problèmes que la pêche proprement dite. Dans une région comme la mienne, on n'a pas les infrastructures de transport par avion. On n'a pas les infrastructures adéquates pour amener un produit vivant de qualité rapidement sur le marché. À cela s'ajoute le problème criant dont j'ai parlé plus tôt, c'est-à-dire que Boston est une plaque tournante. Jusqu'à maintenant, on a fait un peu d'efforts pour contourner cette plaque tournante, mais cela s'avère difficile. Tout est concentré à Boston. Peu importe sa provenance, le produit est expédié de Boston en Europe. Ce sont donc toujours des produits américains, même s'ils viennent du Canada, des Îles-de-la-Madeleine. Il est donc très difficile de contourner cette plaque. Je ne dis pas que c'est impossible, mais il y a d'importants enjeux qui devraient être étudiés par une éventuelle commission très large.

En ce qui a trait à la différence entre les régions, à la recherche d'une solution commune... On a fait un bel effort commun, tout n'est pas négatif. En analysant bien le rapport du CCRH, on constate que l'état de la flotte et l'industrie du homard de chaque province présentent beaucoup de similitudes. On a besoin d'un minimum de latitude, surtout dans le cadre d'un programme fédéral-provincial, mais les grandes bases sont communes à l'industrie. La volonté des gens qui se présentent à différents forums ou à différentes réunions, comme celle qui a eu lieu dernièrement à Moncton, peut être différente. Il est évident qu'en tant que représentants d'une organisation, on n'a pas le contrôle absolu sur nos membres. Ce sont des associations volontaires et non obligatoires, du moins au Québec. Les gens sont libres d'exprimer leurs opinions en comité.

• (1150)

**M. John Weston:** J'ai déjà entendu ce genre de réponse. Pour ce qui est du marketing, je ne suis pas certain où se trouve la solution. Est-ce chaque pêcheur, une association comme la vôtre ou le gouvernement qui doit trouver cette solution? Jusqu'à maintenant, je n'ai pas obtenu de réponse claire.

**M. Léonard Poirier:** Je peux toujours donner un exemple. Prenons l'agriculture au Québec, qui est très forte et très bien organisée. Il y a eu une volonté gouvernementale derrière cela, qui date des années 1940-1950. Puis, plus récemment, en 1972, il y a eu une syndicalisation de l'ensemble du monde agricole.

Les producteurs agricoles parlent d'une même voix, mais c'est en 1972 qu'ils ont obtenu du gouvernement ce que l'on appelle le pouvoir de parler d'une même voix. À partir de là, ils ont développé des programmes et ce qu'on appelle des « plans conjoints » avec une possibilité de mise en marché. Donc, la Fédération des producteurs de lait du Québec peut se payer du marketing à la télévision et ailleurs, parce qu'elle a une capacité de prélever des fonds et d'agir.

Ce que nous avons fait sur une base volontaire tient du miracle. Je le dis entre nous. Il n'en reste pas moins que cela a été fait sur une base volontaire. Et si le gouvernement, le ministère des Pêches et des Océans entre autres, a pu avancer de concert avec nous, c'est parce qu'il a quand même travaillé avec nos représentants. Sauf que l'on n'a pas la force — je tiens à vous le dire —, bien qu'il soit toujours possible que les gens viennent ici s'exprimer. De fait, nos représentants ne sont pas reconnus de façon officielle.

Prenons l'exemple du Québec. Supposons que l'on aille de l'avant avec des *marketing boards* — comme on dit en anglais; appelons-les comme on le veut. Or on a une difficulté qui n'existe pas dans le domaine de l'agriculture, l'agriculture étant de compétence provinciale d'abord et avant tout, même si le fédéral s'implique. Pour notre part, on a au palier provincial ce que l'on appelle un *marketing board*. On peut donc agir sous différents angles, mais sous d'autres angles, la pêche étant de compétence fédérale, c'est impossible.

Voilà pourquoi je dis que l'on pourrait travailler à la fois à élaborer des programmes d'aide, de sécurité du revenu à moyen et long terme, et à tenter d'harmoniser les choses. On pourrait aussi tenter d'harmoniser les réglementations qui sont les nôtres, car on a des réglementations provinciales et fédérale.

À un moment donné, il faudra tenter de voir ce que l'on peut faire. Il faudra tenter de démêler qui fait quoi et de comprendre pourquoi, si quelqu'un peut le faire et que c'est bon pour l'industrie, l'autre ne le laisse pas faire. Il faudrait peut-être travailler à ça. Il y a une grave lacune de ce côté. Même s'il y avait une volonté... On a un plan.

Dans le domaine de l'agriculture, les producteurs peuvent continger la ressource et dire que, aujourd'hui, ils ne produiront pas plus que X litres de sirop d'érable. Ils peuvent le faire, car l'agriculture est de compétence provinciale.

De mon côté, selon mon *marketing board*, je peux faire ce que je veux, comme négocier les prix, par exemple. Toutefois, je ne peux pas dire à mes pêcheurs de pêcher quatre ou cinq jours par semaine, parce que la pêche est de compétence fédérale.

Il n'y a pas d'entente. On a tenté d'avoir une entente, tout simplement, sur ce que l'on appelle la formation fédérale-provinciale. Au Québec, on a le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs, mais il n'y a pas eu d'entente avec le gouvernement fédéral. Il faudrait...

**M. John Weston:** Êtes-vous d'accord avec...

[Traduction]

**Le président:** Monsieur Weston, je suis désolé, mais vous n'avez plus de temps.

**M. John Weston:** Puis-je demander une réponse par oui ou non?

[Français]

Sans cette solution, est-ce vrai que la crise continuera?

**M. Léonard Poirier:** Je crois que ce sera terriblement difficile. Comme je vous l'ai dit plus tôt, on est dans une situation plus difficile qu'en 1990.

**M. John Weston:** Merci.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Monsieur Poirier, je vous remercie infiniment d'être venu rencontrer les membres de notre comité aujourd'hui. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris du temps dans votre horaire chargé pour vous rendre à Ottawa afin de nous rencontrer.

Le comité va prendre une courte pause avant de poursuivre à huis clos pour la prochaine partie de la séance.

[La séance se poursuit à huis clos.]









**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**